

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2019-62
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 17 OCT. 2019
ID : 095-249500513-20191015-DEL201962-DE

Page 1 sur 2

		<u>Nombre de membres</u>	
Afférents au Conseil Communautaire	48	Présents :	38
		Pouvoirs :	5
En exercice	48	Absents :	10
		Qui ont pris part à la délibération :	43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet : Approbation du procès- verbal du 17 septembre 2019

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Caroline GUYADER	Présent
AMBLEVILLE	Martine SOREL	Présent
	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Marie-Thérèse LERET	Présent
ARTHIES	Sylviane TETU	Présent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Corine BEAUFILS	Présent
	Michel BERRY	Absent
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Absent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
	Jean-Luc CARADEC	Présent
HAUTE- ISLE	Laurent SKINAZI	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Michel RIDOU	Présent
LA ROCHE GUYON	François DELMAS	Pouvoir à S. BILLOUE
	Antoine PREVOST	Absent
MAGNY EN VEXIN	Jean-Pierre MÜLLER	Pouvoir à N. BONAL
	Nadine BONAL	Présent
	Jean François PICAULT	Présent
	Micheline DROIT	Pouvoir à S. LAFAGE
	Claude MOREAU	Absent
	Sophie LAFAGE	Présent
	Christian FREULON	Pouvoir à M. MAGNE
	Maryse MAGNE	Présent
	José FORNOS	Présent
	Caroline BOISNAULT	Absent
Jean-François ROBRIQUET	Présent	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2019-62
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le **17 OCT. 2019**
ID : 095-249500513-20191015-DEL201962-DE

Page 2 sur 2

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	Présent
	Dominique MORIN	Présent
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Pouvoir à C. DEPONT
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Michel BOISNAULT	Présent
	Patrice LANGLAIS	Présent
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Ghislaine LAPCHIN DE POULPIQUET	Présent
	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
	Catherine BINAY	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Georges MOISSET	Présent

L'an deux mille dix-neuf, le 15 octobre à 20h36, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de BANTHELU, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Madame Corine BEAUFILS est désignée secrétaire de séance.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 septembre 2019,

CONSIDERANT que les observations ont été modifiées,

Il est précisé que M. FORNOS, nouvellement désigné conseiller communautaire pour la commune de Magny-en-Vexin, ne prend pas part à ce vote.

Le conseil communautaire décide à la majorité :

POUR : 42
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'ADOPTER** le procès- verbal du conseil communautaire du 17 septembre 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le 15 octobre 2019,

Le Président,
Jean-François RENARD

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
	Délibération n° 2019-63
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 17 OCT. 2019
ID : 095-249500513-20191015-DEL201963-DE

Page 1 sur 3

		<u>Nombre de membres</u>	
Afférents au Conseil Communautaire	48	Présents :	38
		Pouvoirs :	5
En exercice	48	Absents :	10
		Qui ont pris part à la délibération :	43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet : Transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Seine Ouest – Adhésion des communes non encore membres en représentation substitution

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Caroline GUYADER	Présent
AMBLEVILLE	Martine SOREL	Présent
	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Marie-Thérèse LERET	Présent
ARTHIES	Sylviane TETU	Présent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Corine BEAUFILS	Présent
	Michel BERRY	Absent
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Absent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
	Jean-Luc CARADEC	Présent
HAUTE- ISLE	Laurent SKINAZI	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Michel RIDOU	Présent
LA ROCHE GUYON	François DELMAS	Pouvoir à S. BILLOUE
	Antoine PREVOST	Absent
MAGNY EN VEXIN	Jean-Pierre MULLER	Pouvoir à N. BONAL
	Nadine BONAL	Présent
	Jean François PICAULT	Présent
	Micheline DROIT	Pouvoir à S. LAFAGE
	Claude MOREAU	Absent
	Sophie LAFAGE	Présent
	Christian FREULON	Pouvoir à M. MAGNE
	Maryse MAGNE	Présent
	José FORNOS	Présent
	Caroline BOISNAULT	Absent
Jean-François ROBRIQUET	Présent	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2019-63
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 17 OCT. 2019
ID : 095-249500513-20191015-DEL201963-DE

Page 2 sur 3

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	Présent
	Dominique MORIN	Présent
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Pouvoir à C. DEPONT
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Michel BOISNAULT	Présent
	Patrice LANGLAIS	Présent
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Ghislaine LAPCHIN DE POULPIQUET	Présent
	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
	Catherine BINAY	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Georges MOISSET	Présent

L'an deux mille dix-neuf, le 15 octobre à 20h36, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de BANTHELU, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Madame Corine BEAUFILS est désignée secrétaire de séance.

* * * * *

VU la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM), notamment ses articles 56 à 59 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, notamment ses articles 64 et 76 ;

VU la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEMAPI ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5214-16 et L.5214-21 ;

VU les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

VU les statuts modifiés du SMSO entrant en vigueur au 1^{er} novembre 2019 ;

CONSIDERANT QUE la communauté de communes a la possibilité d'adhérer pour son territoire inclus dans le bassin-versant de la Seine, territoire de compétence du SMSO.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
 COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2019-63
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 17 OCT. 2019
ID : 095-249500513-20191015-DEL201963-DE

Page 3 sur 3

Le conseil communautaire décide à la majorité :

POUR : 36
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 7

- **D'ADHERER** au SMSO pour la GEMAPI pour son territoire inclus dans le bassin-versant de la Seine (territoire fixé par la carte annexée à la présente délibération) des communes suivantes : ARTHIES, AINCOURT, BANTHELU, CHAUSSY, CHERENCE, MAUDETOUT EN VEXIN, SAINT CYR EN ARTHIES, VIENNE EN ARTHIES, VILLERS EN ARTHIES, WY DIT JOLI VILLAGE, à compter du 1^{er} novembre 2019 ;
- **DE CONFIRMER** le maintien de l'adhésion concernant les communes de HAUTE ISLE, LA ROCHE GUYON, VETHEUIL ;
- **DE PRECISER** que la compétence ruissellement n'ayant pas été transférée à la communauté de communes, cette adhésion ne concerne que la compétence GEMAPI soit les 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement, les communes, restant compétentes en matière de ruissellement (4° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le 15 octobre 2019,
 Le Président,
 Jean-François RENARD



Envoyé en préfecture le 17/10/2019

Reçu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le



ID : 095-249500513-20191015-DEL201963-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
 COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2019-64
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 17 OCT. 2019
ID : 095-249500513-20191015-DEL201964-DE

Page 1 sur 3

		<u>Nombre de membres</u>	
Afférents au Conseil Communautaire	48	Présents :	38
		Pouvoirs :	5
En exercice	48	Absents :	10
		Qui ont pris part à la délibération :	43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet : Désignation des représentants titulaires et suppléants au Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO)

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Caroline GUYADER	Présent
AMBLEVILLE	Martine SOREL	Présent
	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Marie-Thérèse LERET	Présent
ARTHIES	Sylviane TETU	Présent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Corine BEAUFILS	Présent
	Michel BERRY	Absent
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Absent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
	Jean-Luc CARADEC	Présent
HAUTE- ISLE	Laurent SKINAZI	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Michel RIDOU	Présent
LA ROCHE GUYON	François DELMAS	Pouvoir à S. BILLOUE
	Antoine PREVOST	Absent
MAGNY EN VEXIN	Jean-Pierre MULLER	Pouvoir à N. BONAL
	Nadine BONAL	Présent
	Jean François PICAULT	Présent
	Micheline DROIT	Pouvoir à S. LAFAGE
	Claude MOREAU	Absent
	Sophie LAFAGE	Présent
	Christian FREULON	Pouvoir à M. MAGNE
	Maryse MAGNE	Présent
	José FORNOS	Présent
	Caroline BOISNAULT	Absent
Jean-François ROBRIQUET	Présent	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2019-64
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 17 OCT. 2019
ID : 095-249500513-20191015-DEL201964-DE

Page 2 sur 3

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	Présent
	Dominique MORIN	Présent
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Pouvoir à C. DEPONT
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Michel BOISNAULT	Présent
	Patrice LANGLAIS	Présent
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Ghislaine LAPCHIN DE POULPIQUET	Présent
	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
	Catherine BINAY	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Georges MOISSET	Présent

L'an deux mille dix-neuf, le 15 octobre à 20h36, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de BANTHELU, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Madame Corine BEAUFILS est désignée secrétaire de séance.

* * * * *

VU la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM), notamment ses articles 56 à 59 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, notamment ses articles 64 et 76 ;

VU la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEMAPI ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5214-16 et L.5214-21 ;

VU les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

VU les statuts modifiés du SMSO entrant en vigueur au 1^{er} novembre 2019 ;

CONSIDERANT QUE la modification statutaire du SMSO a pour conséquence la modification de la gouvernance du SMSO,

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2019-64
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 17 OCT. 2019
ID : 095-249500513-20191015-DEL201964-DE

Page 3 sur 3

CONSIDERANT QUE la communauté de communes adhère en matière de GEMAPI et pour une partie de son territoire au SMSO, en représentation-substitution des communes de HAUTE ISLE, LA ROCHE GUYON, VETHEUIL.

Le conseil communautaire décide à la majorité :

POUR : 36
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 7

- **DE DESIGNER** les représentants suivants, à compter du 1^{er} novembre 2019 :

Titulaires	Suppléants
Dominique HERPIN POULENAT	Martine PANTIC
Laurent SKINAZI	Ghislaine LAPCHIN DE POULPIQUET

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le 15 octobre 2019,
 Le Président,
 Jean-François RENARD



Envoyé en préfecture le 17/10/2019

Reçu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le



ID : 095-249500513-20191015-DEL201964-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
	Délibération n° 2019-65
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 17 OCT. 2019
ID : 095-249500513-20191015-DEL201965-DE

Page 1 sur 2

		<u>Nombre de membres</u>	
Afférents au Conseil Communautaire	48	Présents :	38
		Pouvoirs :	5
En exercice	48	Absents :	10
		Qui ont pris part à la délibération :	43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet : Désignation de représentants de la communauté de communes Vexin Val Seine à la commission de pilotage pour la reconversion de l'ancien centre de tri de Vigny en déchetterie au SMIRTOM

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Caroline GUYADER	Présent
AMBLEVILLE	Martine SOREL	Présent
	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Marie-Thérèse LERET	Présent
ARTHIES	Sylviane TETU	Présent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Corine BEAUFILS	Présent
	Michel BERRY	Absent
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Absent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
	Jean-Luc CARADEC	Présent
HAUTE- ISLE	Laurent SKINAZI	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Michel RIDOU	Présent
LA ROCHE GUYON	François DELMAS	Pouvoir à S. BILLOUE
	Antoine PREVOST	Absent
MAGNY EN VEXIN	Jean-Pierre MULLER	Pouvoir à N. BONAL
	Nadine BONAL	Présent
	Jean François PICAULT	Présent
	Micheline DROIT	Pouvoir à S. LAFAGE
	Claude MOREAU	Absent
	Sophie LAFAGE	Présent
	Christian FREULON	Pouvoir à M. MAGNE
	Maryse MAGNE	Présent
	José FORNOS	Présent
	Caroline BOISNAULT	Absent
	Jean-François ROBRIQUET	Présent

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2019-65
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 17 OCT. 2019
ID : 095-249500513-20191015-DEL201965-DE

Page 2 sur 2

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	Présent
	Dominique MORIN	Présent
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Pouvoir à C. DEPONT
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Michel BOISNAULT	Présent
	Patrice LANGLAIS	Présent
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Ghislaine LAPCHIN DE POULPIQUET	Présent
	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
	Catherine BINAY	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Georges MOISSET	Présent

L'an deux mille dix-neuf, le 15 octobre à 20h36, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de BANTHELU, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Madame Corine BEAUFILS est désignée secrétaire de séance.

* * * * *

VU les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière de collecte, traitement et valorisation des déchets ;

VU la délégation de la compétence au SMIRTOM sur le territoire de la communauté de communes Vexin Val De Seine ;

VU les statuts du SMIRTOM ;

CONSIDERANT la demande du SMIRTOM de désigner 2 représentants parmi les délégués communautaires à la commission de pilotage pour la reconversion de l'ancien centre de tri de Vigny en déchetterie,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

POUR : 43
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **DE DESIGNER** les personnes suivantes comme membres de la commission de pilotage pour représenter la Communauté de Communes Vexin Val de Seine au sein du SMIRTOM

- CLAUDE DELAUAUD

- MICHEL BOISNAULT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le 15 octobre 2019,

Le Président,

Jean-François RENARD

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
	Délibération n° 2019-66
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le **17 OCT. 2019**
ID : 095-249500513-20191015-DEL201966-DE

Page 1 sur 2

		<u>Nombre de membres</u>	
Afférents au Conseil Communautaire	48	Présents :	38
		Pouvoirs :	5
En exercice	48	Absents :	10
		Qui ont pris part à la délibération :	43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet : Avenant de transfert concernant la cession et la reprise des obligations contractuelles du lot 2 « travaux de simple réfection de chaussée » marché relatif au programme de travaux voirie 2019 par le mandataire

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Caroline GUYADER	Présent
AMBLEVILLE	Martine SOREL	Présent
	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Marie-Thérèse LERET	Présent
ARTHIES	Sylviane TETU	Présent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Corine BEAUFILS	Présent
	Michel BERRY	Absent
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Absent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
	Jean-Luc CARADEC	Présent
HAUTE- ISLE	Laurent SKINAZI	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Michel RIDOU	Présent
LA ROCHE GUYON	François DELMAS	Pouvoir à S. BILLOUE
	Antoine PREVOST	Absent
MAGNY EN VEXIN	Jean-Pierre MULLER	Pouvoir à N. BONAL
	Nadine BONAL	Présent
	Jean François PICAULT	Présent
	Micheline DROIT	Pouvoir à S. LAFAGE
	Claude MOREAU	Absent
	Sophie LAFAGE	Présent
	Christian FREULON	Pouvoir à M. MAGNE
	Maryse MAGNE	Présent
	José FORNOS	Présent
	Caroline BOISNAULT	Absent
Jean-François ROBRIQUET	Présent	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2019-66
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 17 OCT. 2019
ID : 095-249500513-20191015-DEL201966-DE

Page 2 sur 2

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	Présent
	Dominique MORIN	Présent
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Pouvoir à C. DEPONT
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Michel BOISNAULT	Présent
	Patrice LANGLAIS	Présent
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Ghislaine LAPCHIN DE POULPIQUET	Présent
	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
	Catherine BINAY	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Georges MOISSET	Présent

L'an deux mille dix-neuf, le 15 octobre à 20h36, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de BANTHELU, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Madame Corine BEAUFILS est désignée secrétaire de séance.

* * * * *

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2194-1 et R2194-1,

VU la délibération n°2019-21 du conseil communautaire portant attribution du marché relatif au programme de travaux voiries 2019,

CONSIDERANT QUE la société ATC TP, titulaire cotraitant du lot 2 du marché relatif au programme de travaux voiries 2019, souhaite céder la part de son marché au titulaire mandataire SNTP EURE sans aucune modification substantielle du marché,

CONSIDERANT QUE cette cession doit donner lieu à un avenant de transfert,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

POUR : 43
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** l'avenant de transfert joint en annexe à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant visé

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le 15 octobre 2019,



Le Président,
Jean-François RENARD

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2019-67
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 17 OCT. 2019
ID : 095-249500513-20191015-DEL201967-DE

Page 1 sur 3

		<u>Nombre de membres</u>	
Afférents au Conseil Communautaire	48	Présents :	38
		Pouvoirs :	5
En exercice	48	Absents :	10
		Qui ont pris part à la délibération :	43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet : Souscription d'un emprunt pour le financement des travaux de réfection des voiries intercommunales 2019

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Caroline GUYADER	Présent
AMBLEVILLE	Martine SOREL	Présent
	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Marie-Thérèse LERET	Présent
ARTHIES	Sylviane TETU	Présent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Corine BEAUFILS	Présent
	Michel BERRY	Absent
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Absent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
	Jean-Luc CARADEC	Présent
HAUTE- ISLE	Laurent SKINAZI	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Michel RIDOU	Présent
LA ROCHE GUYON	François DELMAS	Pouvoir à S. BILLOUE
	Antoine PREVOST	Absent
MAGNY EN VEXIN	Jean-Pierre MULLER	Pouvoir à N. BONAL
	Nadine BONAL	Présent
	Jean François PICAULT	Présent
	Micheline DROIT	Pouvoir à S. LAFAGE
	Claude MOREAU	Absent
	Sophie LAFAGE	Présent
	Christian FREULON	Pouvoir à M. MAGNE
	Maryse MAGNE	Présent
	José FORNOS	Présent
	Caroline BOISNAULT	Absent
	Jean-François ROBRIQUET	Présent

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
 COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2019-67
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 17 OCT. 2019 
ID : 095-249500513-20191015-DEL201967-DE

Page 2 sur 3

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	Présent
	Dominique MORIN	Présent
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Pouvoir à C. DEPONT
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Michel BOISNAULT	Présent
	Patrice LANGLAIS	Présent
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Ghislaine LAPCHIN DE POULPIQUET	Présent
	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
	Catherine BINAY	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Georges MOISSET	Présent

L'an deux mille dix-neuf, le 15 octobre à 20h36, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de BANTHELU, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Madame Corine BEAUFILS est désignée secrétaire de séance.

* * * * *

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

VU le budget primitif de l'année 2019,

CONSIDERANT QUE les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

CONSIDERANT QUE c'est au conseil communautaire qu'il revient de prendre la décision en la matière,

CONSIDERANT la délibération n° 2019-21 du 30 mars 2019 concernant l'attribution du marché relatif au programme de travaux de voiries de 2019,

CONSIDERANT la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires,

CONSIDERANT QUE :

- Le montant total de la programmation des travaux de réfection de voiries s'élève à 280 000 €.
- Aucune subvention ne peut être accordée dans le cadre de ce programme
- L'autofinancement est par conséquent de : 280 000 euros

CONSIDERANT qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 200 000 euros.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2019-67
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019

Reçu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le **17 OCT. 2019**

ID : 095-249500513-20191015-DEL201967-DE



Page 3 sur 3

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

POUR : 43
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **DE RETENIR** la proposition de la Caisse d'Epargne, à savoir :
 - Prêt à taux fixe
 - Montant du Prêt : **200 000.00 €**
 - Taux : **0.29%** sur une durée de **10 ans**
 - Base de calcul des intérêts : **30 j /360 j**
 - Amortissement : **constant du capital**
 - Périodicité de remboursement retenue : **annuelle avec anticipation du premier remboursement 3 mois après le déblocage des fonds**
 - Mise à disposition des fonds : en un seul tirage, au plus tard le 31 décembre 2019.
 - Remboursement anticipé possible aux dates d'échéances, moyennant un préavis et le paiement éventuel d'une indemnité actuarielle
 - Commission d'engagement (Frais de dossier) : **0,15%** du montant de la convention, soit **300 €**
- **D'AUTORISER** le Président à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce prêt.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le 15 octobre 2019,

Le Président,
Jean-François RENARD



Envoyé en préfecture le 17/10/2019

Reçu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le



ID : 095-249500513-20191015-DEL201967-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2019-68
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 17 OCT. 2019
ID : 095-249500513-20191015-DEL201968-DE

Page 1 sur 2

		<u>Nombre de membres</u>	
Afférents au Conseil Communautaire	48	Présents :	38
		Pouvoirs :	5
En exercice	48	Absents :	10
		Qui ont pris part à la délibération :	43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet : Attribution d'une subvention au comité des fêtes de Chaussy pour la manifestation « Intervillages » 2019

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Caroline GUYADER	Présent
AMBLEVILLE	Martine SOREL	Présent
	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Marie-Thérèse LERET	Présent
ARTHIES	Sylviane TETU	Présent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Corine BEAUFILS	Présent
	Michel BERRY	Absent
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Absent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
	Jean-Luc CARADEC	Présent
HAUTE- ISLE	Laurent SKINAZI	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Michel RIDOU	Présent
LA ROCHE GUYON	François DELMAS	Pouvoir à S. BILLOUE
	Antoine PREVOST	Absent
MAGNY EN VEXIN	Jean-Pierre MULLER	Pouvoir à N. BONAL
	Nadine BONAL	Présent
	Jean François PICAULT	Présent
	Micheline DROIT	Pouvoir à S. LAFAGE
	Claude MOREAU	Absent
	Sophie LAFAGE	Présent
	Christian FREULON	Pouvoir à M. MAGNE
	Maryse MAGNE	Présent
	José FORNOS	Présent
	Caroline BOISNAULT	Absent
	Jean-François ROBRIQUET	Présent

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2019-68
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 17 OCT. 2019
ID : 095-249500513-20191015-DEL201968-DE

Page 2 sur 2

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
	Jean-Pierre JAVELOT	Présent
MONTREUIL SUR EPTÉ	Dominique MORIN	Présent
	Denys DE MAGNITOT	Présent
OMERVILLE	Christophe DEPONT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTÉ	Dominique COURTI	Pouvoir à C. DEPONT
	Martine PANTIC	Présent
SAINT CYR EN ARTHIES	Michel BOISNAULT	Présent
SAINT GERVAIS	Patrice LANGLAIS	Présent
	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présent
	Ghislaine LAPCHIN DE POULPIQUET	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE	Présent
	Jean-François RENARD	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Catherine BINAY	Présent
	Georges MOISSET	Présent

L'an deux mille dix-neuf, le 15 octobre à 20h36, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de BANTHELU, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Madame Corine BEAUFILS est désignée secrétaire de séance.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de soutien financier du comité des fêtes de Chaussy, concernant les **JEUX INTERVILLAGES**,

CONSIDERANT QUE cette manifestation est d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT le coût global prévisionnel de cette manifestation :

Le budget prévisionnel : 1287.58 € dont les recettes prévisionnelles sont :

Financeurs	Montant en Euros
CCVVS	1 250.00

CONSIDERANT QUE les crédits sont inscrits au budget, chapitre 65, article 6574,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

POUR : 43

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1 250.00 € pour ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le 15 octobre 2019,

Le Président,

Jean-François RENARD



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2019-69
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019

Reçu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le **17 OCT. 2019**



ID : 095-249500513-20191015-DEL201969-DE

Page 1 sur 3

		<u>Nombre de membres</u>	
Afférents au Conseil Communautaire	48	Présents :	38
		Pouvoirs :	5
En exercice	48	Absents :	10
		Qui ont pris part à la délibération :	43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet : Pérennisation de l'action « Seniors Soyez Sport » à destination des séniors pour la saison 2019-2020 à Bray-et-Lû et Chérence

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Caroline GUYADER	Présent
AMBLEVILLE	Martine SOREL	Présent
	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Marie-Thérèse LERET	Présent
ARTHIES	Sylviane TETU	Présent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Corine BEAUFILS	Présent
	Michel BERRY	Absent
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Absent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
	Jean-Luc CARADEC	Présent
HAUTE- ISLE	Laurent SKINAZI	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Michel RIDOU	Présent
LA ROCHE GUYON	François DELMAS	Pouvoir à S. BILLOUE
	Antoine PREVOST	Absent
MAGNY EN VEXIN	Jean-Pierre MULLER	Pouvoir à N. BONAL
	Nadine BONAL	Présent
	Jean François PICAULT	Présent
	Micheline DROIT	Pouvoir à S. LAFAGE
	Claude MOREAU	Absent
	Sophie LAFAGE	Présent
	Christian FREULON	Pouvoir à M. MAGNE
	Maryse MAGNE	Présent
	José FORNOS	Présent
	Caroline BOISNAULT	Absent
Jean-François ROBRIQUET	Présent	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2019-69
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 17 OCT. 2019
ID : 095-249500513-20191015-DEL201969-DE

Page 2 sur 3

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	Présent
	Dominique MORIN	Présent
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Pouvoir à C. DEPONT
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Michel BOISNAULT	Présent
	Patrice LANGLAIS	Présent
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Ghislaine LAPCHIN DE POULPIQUET	Présent
	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
	Catherine BINAY	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Georges MOISSET	Présent

L'an deux mille dix-neuf, le 15 octobre à 20h36, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de BANTHELU, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Madame Corine BEAUFILS est désignée secrétaire de séance.

* * * * *

VU la compétence de la communauté de communes en matière de seniors,

VU la délibération 2018-15 du 06 mars 2018 approuvant le partenariat avec le PRIF dans la mise en place d'atelier en faveur des seniors,

VU la convention établie entre le PRIF et la CCVVS le 12 mars 2018 sur la mise en place d'activités à destination des seniors sur le territoire,

VU la convention établie avec l'UFOLEP 95 et la CCVVS le 30 mars 2018 pour l'animation d'ateliers d'activités physiques et sportives à destination des seniors sur le territoire,

CONSIDERANT le renouvellement de l'action « seniors soyez sport » pour l'année 2018-2019 sur la commune de Bray-et-Lû,

CONSIDERANT la mise disposition de la Commune de Bray-et-Lû d'un local communal pour le déroulement de l'action,

CONSIDERANT que 2 sessions d'1h30 de 15 participants chacune sont proposées,

CONSIDERANT que le coût maximum à la charge de la CCVVS pour la pérennisation de cette action s'élèverait à 900 € pour la période mentionnée ci-dessus et selon le mode de calcul suivant :

- 30 € par participant x 30 participants maximum soit 900 €.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2019-69
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019

Reçu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le **17 OCT. 2019**



ID : 095-249500513-20191015-DEL201969-DE

Page 3 sur 3

CONSIDERANT la forte participation des seniors aux ateliers « l'équilibre en mouvement » sur la commune de Chérence,

CONSIDERANT que le deuxième cycle renommé « seniors soyez sport » se déroulera les lundis du 23 septembre au 16 décembre 2019 de 10h30 à 12h00,

CONSIDERANT la mise disposition de la Commune de Chérence d'un local communal pour le déroulement de l'action,

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

POUR :	43
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

- **DE RECONDUIRE** les ateliers « seniors soyez sport » sur les communes de Bray-et-Lû et de Chérence
- **DE RECONDUIRE** la convention avec l'UFOLEP 95 pour l'animation de ces ateliers pour la période 2019-2020,
- **DE RECONDUIRE** les conventions de mise à disposition de locaux communaux pour l'animation de ces ateliers pour la période 2019-2020,
- **D'AUTORISER** la prise en charge financière de l'atelier « seniors soyez sport » sur la commune de Bray-et-Lû,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le 15 octobre 2019,

Le Président,
Jean-François RENARD



Envoyé en préfecture le 17/10/2019

Reçu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le



ID : 095-249500513-20191015-DEL201969-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
	Délibération n° 2019-70
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 17 OCT. 2019
ID : 095-249500513-20191015-DEL201970-DE

Page 1 sur 3

		<u>Nombre de membres</u>	
Afférents au Conseil Communautaire	48	Présents :	38
		Pouvoirs :	5
En exercice	48	Absents :	10
		Qui ont pris part à la délibération :	43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet : Avenant à la Convention de partenariat avec le PRIF n° CP 2018-43 pour la mise en place d'un nouvel atelier « Equilibre en mouvement » à la Chapelle-en-Vexin

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Caroline GUYADER	Présent
AMBLEVILLE	Martine SOREL	Présent
	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Marie-Thérèse LERET	Présent
ARTHIES	Sylviane TETU	Présent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Corine BEAUFILS	Présent
	Michel BERRY	Absent
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Absent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
	Jean-Luc CARADEC	Présent
HAUTE- ISLE	Laurent SKINAZI	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Michel RIDOU	Présent
LA ROCHE GUYON	François DELMAS	Pouvoir à S. BILLOUE
	Antoine PREVOST	Absent
MAGNY EN VEXIN	Jean-Pierre MULLER	Pouvoir à N. BONAL
	Nadine BONAL	Présent
	Jean François PICAULT	Présent
	Micheline DROIT	Pouvoir à S. LAFAGE
	Claude MOREAU	Absent
	Sophie LAFAGE	Présent
	Christian FREULON	Pouvoir à M. MAGNE
	Maryse MAGNE	Présent
	José FORNOS	Présent
	Caroline BOISNAULT	Absent
Jean-François ROBRIQUET	Présent	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
 COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2019-70
	Convocation du : 9 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 17 OCT. 2019
ID : 095-249500513-20191015-DEL201970-DE

Page 2 sur 3

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	Présent
	Dominique MORIN	Présent
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Pouvoir à C. DEPONT
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Michel BOISNAULT	Présent
	Patrice LANGLAIS	Présent
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Ghislaine LAPCHIN DE POULPIQUET	Présent
	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
	Catherine BINAY	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Georges MOISSET	Présent

L'an deux mille dix-neuf, le 15 octobre à 20h36, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de BANTHELU, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Madame Corine BEAUFILS est désignée secrétaire de séance.

* * * * *

VU la compétence de la communauté de communes en matière de seniors,

VU la délibération 2018-15 du 06 mars 2018 approuvant le partenariat avec le PRIF dans la mise en place d'atelier en faveur des seniors,

VU la convention établie entre le PRIF et la CCVVS le 12 mars 2018 sur la mise en place d'activités à destination des seniors sur le territoire,

VU la convention établie avec l'UFOLEP 95 et la CCVVS le 30 mars 2018 pour l'animation d'ateliers d'activités physiques et sportives à destination des seniors sur le territoire,

CONSIDERANT la forte participation des seniors aux ateliers « l'équilibre en mouvement »,

CONSIDERANT que cet atelier est animé par l'UFOLEP 95, partenaire et opérateur pour le compte du PRIF

CONSIDERANT que cet atelier se déroulera sur la commune de la Chapelle-en-Vexin.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

POUR : 43
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 15 octobre 2019
 COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2019-70
	Convocation du : 9 octobre 2019

Page 3 sur 3

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 17 OCT. 2019
ID : 095-249500513-20191015-DEL201970-DE

- **D'APPROUVER** l'avenant à la convention de partenariat n° CP2018-43 avec le PRIF annexé
- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs au bon déroulement de cette action.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le 15 octobre 2019,

Le Président,
Jean-François RENARD



Envoyé en préfecture le 17/10/2019

Reçu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le



ID : 095-249500513-20191015-DEL201970-DE